

Gérard CRESPO

pour French Lines, Marseille, septembre 2008



**L'arrivée des rapatriés d'Algérie
dans le Var,
1962 et après.**

Le 3 juillet 1962, l'Algérie proclamait son indépendance. Durant le mois précédent, 225000 personnes avaient quitté l'Algérie pour la France. Au cours de la semaine précédant le 3 juillet, 5000 personnes ont débarqué à Toulon, en provenance d'Oran, de Bougie (aujourd'hui Bejaïa), de Mostaganem, de Philippeville (aujourd'hui Skikda). Même si plus de 90% des arrivées sont enregistrées à Orly, Marignane et au port de Marseille, Toulon et le département du Var se trouvent amenés à jouer un rôle conséquent dans l'accueil de ceux qu'on appelle Pieds-noirs, réfugiés, rapatriés, repliés.(1)

Pourquoi ? Comment ?

L'année 1962, est donc déterminante puisque entre le 1^o janvier et le 1^o août, 533000 rapatriés ont regagné la France, selon la déclaration de Robert Boulin au Conseil des Ministres du 22 août 1962.

Les départs ont commencé tôt dans l'année, mais comme nous l'avons déjà dit ce sont Marignane et Orly qui sont les destinations de prédilection. Toutefois dès l'automne 1961 certains signes avant-coureurs annoncent que le Var attire des Français d'Algérie, comme ces courriers- que nous aurons l'occasion de développer ultérieurement- adressés par des fonctionnaires municipaux pieds noirs à la Préfecture de Draguignan et demandant de les mettre en relation avec des mairies afin de trouver un emploi selon leur compétence.

Au printemps 1962, le journal La République annonça que le Var doit se préparer à accueillir des Pieds-Noirs. Il semble que le tournant 1962 ne soit pas les accords d'Evian du 19 mars, mais qu'il se situe plutôt en avril. Le 8, se déroule le référendum demandant l'approbation des accords d'Evian. Il est à noter que si la France approuve massivement avec 90,7% de oui, le Var avec 86,94% de oui fait partie des cinq départements où le oui est le plus faible, et Toulon ne donne au général De Gaulle que 84% de oui seulement, si j'ose dire (le troisième canton apportant 83% de oui). Toutefois, selon le maire de Toulon de l'époque, Maurice Arreckx, le tournant aurait été le 26 mars, jour de la fusillade de la rue d'Isly ; consécutivement à cet événement, « on se prépare dit-il, à la municipalité à un exode massif des Pieds Noirs ». (2) Comme on le voit il y a, à quinze jours d'intervalle, concordance des dates.

Le 21 avril, le général Salan, chef de l'O.A.S. est arrêté à Alger. Entre temps, le 18 avril, des mesures d'accueil entrent en application à Marseille et à Paris. Il faut préciser que 43550 Européens sont arrivés en France au cours du mois de mars et qu'entre le 1^o et le 15 avril on peut estimer à 22000 le nombre de rapatriés. C'est dans ces conditions qu'une Antenne d'Accueil des rapatriés est créée à Toulon, rue Saunier face à la sous-préfecture, officiellement seulement pour étudier et accélérer la constitution des dossiers administratifs.

Apparemment cette antenne toulonnaise est opérationnelle dès début mai. Mais nous n'avons aucune indication du nombre de dossiers traités quotidiennement. Ce dont on est certain, c'est qu'il s'agit de rapatriés arrivés à

Marseille ou à Paris, et qui ont rejoint Toulon parce qu'ils y retrouvaient familles ou connaissances. De toute façon, ni Toulon, ni le département du Var ne sont désignés par le gouvernement comme sites d'accueil, le gouvernement incitant même les rapatriés à se replier vers la région parisienne, le Morbihan, le Finistère, les Côtes du Nord où ils pourront percevoir des primes spéciales de repli, lesquelles ne seront pas perçues en cas d'installation à Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice et Toulon. Pour cette dernière localité, les pouvoirs publics soulignent que la ville est déjà saturée par les réfugiés de Bizerte.

Alors que le 1^o mai, Robert Boulin secrétaire d'état aux rapatriés (3) déclare : « Un retour massif des rapatriés poserait un grave problème », la presse locale à travers le journal La République lance un cri d'alarme : à la une du 19 mai « Panique et exode chez les Européens d'Algérie ! ». A la une de La République toujours, le 23 mai « l'exode des Européens s'accroît ! ». Le 27 mai, des civils en provenance d'Alger débarquent à la base aéronavale du Palyvestre d'Hyères.

Toujours le 27 mai, La République décide d'insérer dans ses colonnes, une rubrique gratuite, demandes d'emplois pour les Rapatriés d'Afrique du Nord. Quelques jours plus tard, dans ce même journal, sous la plume d'André Béreau est publié un Guide des Rapatriés : qui est rapatrié ? Quels sont les droits à l'arrivée (prestations, avantages, allocations...) ? Comment constituer le dossier ?

Tels sont les principaux renseignements que fournit l'auteur de l'article. Le 29 mai, le Secours Catholique lance un appel à la solidarité envers les Pieds- Noirs et parallèlement la municipalité de Toulon demande au préfet du département et au gouvernement des moyens financiers pour résoudre les problèmes du logement. Pourtant à cette date, la ville héberge peu de rapatriés, quelques centaines tout au plus.

Début juin, le secours Catholique déclenche la Croisade de la Solidarité. Il ouvre des locaux au Jardin du Roy au fond de l'impasse Mirabeau, la permanence étant tenue par Monsieur Pierre Claudel ; l'objectif principal est de résoudre les problèmes d'urgence. Des antennes sont ouvertes à Hyères, La Seyne, Saint Tropez, Saint Raphaël, Draguignan, Entrecasteaux. La coordination varoise est présidée par l'amiral de Maupéou assisté du colonel De Vedel et d'un trésorier Louis Amiot.

Simultanément, le président du Conseil Général, M. Soldani demande la création de structures d'accueil à Toulon, Draguignan, Fréjus, Saint Raphaël, La Seyne et Hyères. Toulon n'est toujours pas centre d'accueil, mais la municipalité a mis en place un service pour la constitution de dossiers et le paiement des allocations de secours aux rapatriés. Enfin, toujours en ce début juin, plusieurs initiatives destinées à pallier les carences gouvernementales et donc préfectorales et destinées à aider les Pieds-Noirs qui commencent d'affluer, plusieurs initiatives donc mobilisent les énergies.

Ainsi, outre la Croisade de Solidarité du Secours Catholique déjà citée, plusieurs associations dont celle des Prisonniers de Guerre sous la présidence du Général Fabre, lancent la Croisade de l'Amitié et de la Fraternité. Mais sans conteste, la plus originale et la plus émouvante est la structure qui vise non seulement à accueillir mais aussi à aller chercher en Afrique du Nord, des enfants orphelins ou que les événements ont séparé de leurs parents : « L'accueil des enfants d'Algérie » tient sa permanence dans le hall du Palais de la Bourse avenue du Général Leclerc.

Cette association lance un appel dans la presse locale, demandant à des familles toulonnaises d'héberger des enfants. (Voir en Annexe I et II une liste hélas partielle des enfants et des familles d'accueil). Le 1^o juin cent enfants arrivent d'Alger, cinquante familles toulonnaises répondent à l'appel. Cette initiative a un écho à Draguignan où dix-neuf enfants arrivent d'Algérie et où le Sénateur Maire a créé un comité d'accueil.

A Toulon, pour coordonner les actions de toutes ces structures disparates, le maire, Maurice Arreckx crée un comité d'accueil qui outre deux conseillers municipaux messieurs Chanard et Roubaud rassemble le chef du bureau des oeuvres sociales de la municipalité Monsieur Bonavita, la directrice de la Croix Rouge Mademoiselle Cantaillobe, le président du Secours Catholique l'amiral Maupéou, la directrice de La Ligue Féminine d'Action Catholique Madame Morrazzani, le président du Syndicat d'Initiative Monsieur Morani, le président de la Chambre de Commerce Monsieur Gaillaud et le président de la jeune Chambre Economique Monsieur Hughes.

Ce comité d'accueil municipal dont les services sont installés au Bureau d'Aide Sociale aménagé dans ses locaux, un foyer, une salle de repos, une salle de biberonnage

Mais pour le gouvernement, le Var ne peut être qu'un département de transit. Alors que les rapatriés ne cessent d'affluer à Marignane, Saint Raphaël en voit arriver via Marseille une dizaine dont un enfant et un bébé. A Vidauban, le 2 juin, le maire lance un appel à tous ceux qui sont susceptibles de donner un emploi ou de loger des rapatriés ; il annonce parallèlement la création d'un comité d'accueil des rapatriés constitué de M.Briard dentiste, de M.Stoullig du Comptoir Vinicole du Sud Est, et de M.Cauvin producteur expéditeur.

Des permanences du Rassemblement National des Français d'Afrique du Nord et d'Outre Mer sont ouvertes à Draguignan (5 boulevard Jean Jaurès chez M. Naessens) à Saint Raphaël (avenue Victor Hugo chez M. Gournay) et à Toulon (20 boulevard Foch chez le docteur Arrighi) ; il est spécifié dans la presse qui se fait l'écho de la création de ces permanences que des dons en nature ou en espèces sont acceptés et qu'il est fait appel à la solidarité pour accueillir des réfugiés.

Le préfet du Var envisage donc un Plan de réquisition de cinq cent places, « pour le cas où...dit-il » qui concerne prioritairement des chambres d'hôtel, car

ajoute-il, « le département étant donné sa faible capacité d'emploi et d'hébergement ne peut être considéré comme département d'accueil ». Quant au Conseil Général, il décide après délibération d'attribuer un acompte de 5 900 N.F. aux divers comités municipaux d'accueil des rapatriés répartis comme suit : Toulon 3 000 N.F. La Seyne 800 N.F. Draguignan 600 N.F. Hyères 600 N.F. Saint Raphaël 450 N.F. Fréjus 450 N.F.

Nous sommes maintenant le 4 juin, plus de cent dossiers sont traités quotidiennement rue Saunier.

Le 9 juin, il est annoncé par voie de presse que treize enfants en provenance d'Algérie sont attendus très prochainement. Le comité d'accueil des enfants pense alors à prévoir des centres de vacances où ils seront hébergés en juillet et en août. A titre d'exemple les Eclaireurs Neutres du Var décident d'organiser un camp d'excursion, du 13 juillet au 13 août au Liechtenstein pour les jeunes Rapatriés d'Algérie. D'autres structures se proposent d'aider les arrivants : la section départementale des Anciens Combattants ou encore les Secouristes de la Fédération Nationale de Sauvetage dont le siège est avenue du Lieutenant Pianetti.

Le 11 juin, deux chalutiers de douze tonnes chacun, le Saint Joseph et le Saint Antoine commandés par Pierre et Amédée Papalardo, et Norbert et Antoine Giordano, en provenance de Bou Haroun à proximité d'Alger, arrivent à Sanary avec cent hommes à bord. Ils ont fait escale en Espagne, à Port Vendres, à Port la Nouvelle et ont même été ravitaillés en mazout par des navires de guerre français. Leur épopée fait la une du journal La République.

Le 13 juin, alors que le préfet du Var, Monsieur Berthet visite les installations de l'antenne du secrétariat d'état aux rapatriés, rue Saunier, cent trente cinq enfants d'Algérie sont attendus pour le lendemain ou le surlendemain. Ils arrivent en fait le 16 juin, sont hébergés momentanément au couvent Saint Maur où ils subissent un examen médical avant d'être ventilés dans des familles.

Six jours plus tard, cinquante nouveaux enfants arrivent, qui sont hébergés à la caserne Grignan à Toulon. Entre temps, une délégation du comité d'accueil des enfants d'Algérie est partie pour Alger pour favoriser l'organisation et l'échelonnement des arrivées. Trois cents enfants sont encore attendus dans les jours qui viennent.

Le 22 juin, le Comité d'accueil des enfants d'Algérie qui avait épuisé une somme de 1 700 000 A.F. somme apportée par de généreux donateurs, le Comité lance un S.O.S.

Parallèlement, les arrivées individuelles se poursuivent. Le 20 juin c'est un nouveau chalutier, le Suzanne avec son armateur Vincent Ferrigno en provenance d'Alger, qui arrive à Sanary via Port-Vendres. Le 24 juin c'est un Cargo battant pavillon ivoirien, le Vridi en provenance d'Abidjan qui après avoir fait escale à Alger où il a embarqué quarante personnes dont onze enfants, arrive à Toulon. Les

passagers de fortune sont accueillis par le maire et la présidente de la Croix rouge qui leur a offert au nom de son association le déjeuner à la Pizzeria Colbert. Ils ont, après quelques heures de réconfort pris le train pour différentes destinations. C'est aussi l'incroyable odyssée, la Farandole, parti d'Arzew avec quarante personnes dont dix femmes et douze enfants, et quatre automobiles à bord, deux embarcations en remorque, qui fait escale à Alicante, Valence, Barcelone, Port-Vendres, Sète, Martigues, Toulon, pour enfin toucher Nice après onze jours de traversée.

En un peu plus d'un mois donc, mi-mai fin juin, Toulon et le Var ont reçu directement d'Algérie trois cents enfants, une centaine de personnes arrivées par des moyens divers, chalutiers, cargos, avions... et vraisemblablement quelques centaines de personnes ayant préalablement atterri à Marignane ou à Orly et qui ont ensuite rejoint le département.

L'antenne du secrétariat d'état aux rapatriés a traité quelques centaines de dossiers. Cela semble peu. Mais c'est beaucoup. C'est peu eu égard au nombre d'arrivées à Marseille qui entre le 11 et le 24 juin comptabilise en moyenne journalière 3500 rapatriés; le port, le 25 juin reçoit 8 500 civils européens et près de 2 000 militaires; 7 000 personnes débarquent le 26, 1 000 le 28, 3 000, le 29 juin.

Mais pour le Var, eu égard à la relative faiblesse d'accueil des structures toulonnaises, malgré toutes les bonnes volontés mobilisées, un millier de personnes, c'est beaucoup. Car si l'on doit souligner l'engouement associatif, le soutien de la municipalité, il faut aussi noter que ce sont quelques dizaines de bénévoles qui se sont totalement dévoués à une cause à laquelle ils n'étaient absolument pas préparés. Et que ce sont la générosité, l'abnégation qui devaient pallier les carences gouvernementales et donc préfectorales, persistant obstinément à vouloir faire des départements du Nord, de l'Est et de l'Ouest des départements d'accueil. Carences gouvernementales confirmées par un aveuglement des gouvernants.

Un bref rappel historique s'impose : le 8 Décembre 1961, au cours d'une entrevue avec Alain Peyrefitte, De Gaulle affirme que 100 000 personnes tout au plus quitteront l'Algérie. Au Conseil des Ministres du 24 mai, Louis cela n'est vrai. ». Nous sommes il convient de le rappeler le 30 mai.

Robert Boulin était-il mal informé ?

Entre le 1^o janvier et le 30 avril, 173 816 Européens d'Algérie sont venus en France, 105 500 sont rentrés. Donc 68 316 sont restés. C'est à dire que ce nombre est tout proche de la capacité d'accueil maximale que s'est fixée le gouvernement Joxe ministre des Affaires Algériennes admet que si les mouvements de départ vers la Métropole sont préoccupants, ils sont toutefois saisonniers, ce sont des vacances anticipées à l'arrivée des grandes chaleurs !...

Le 30 mai 1962, Robert Boulin qui revient d'Algérie déclare au Conseil des Ministres : « la loi de décembre 1961 sur les rapatriements nous permet de prendre

en charge 70 000 personnes en 1962, mais on peut espérer qu'on n'aura pas besoin d'y avoir recours, et que la quasi totalité des Européens qui reviennent actuellement en Métropole, repartiront sans demander à bénéficier du statut de rapatriés...les journaux parlent d'un flot de réfugiés lamentables, miséreux et sans-abri. Rien de tout, à savoir 70 000 personnes. Et il reste encore à l'année 1962, huit mois avant de s'achever. Qui a dit que gouverner c'est prévoir ?

Après le Conseil des Ministres du 30 mai, le Général de Gaulle s'adresse à Alain Peyrefitte Secrétaire d'Etat à l'Information : « Dites bien qu'il n'y a pas d'exode contrairement à ce qu'annoncent votre presse, votre radio, votre télévision. Il n'est pas exclu que sur un million d'Européens, 300 000 s'établissent définitivement en France. Nous devons les accueillir du mieux possible, ils enrichiront le pays. » Et Peyrefitte, qui ne conteste pas, on ne contestait pas de Gaulle, affirme dans ses Mémoires, qu'à cet instant, il pense à la loi de décembre 1961 qui prévoyait le rapatriement de 70 000 Européens.

Au Conseil des Ministres du 27 juin 1962, Valéry Giscard d'Estaing alors ministre des Finances présente une modification du budget de l'année 1962 : « économies dans le budget militaire du fait de l'arrêt des hostilités ; dépenses pour les rapatriés dont le nombre prévu est parti de 70 000 à 160 000 » ! A ce même Conseil des Ministres il est décidé de donner aux préfets et aux élus le droit de réquisition de logement y compris des résidences de vacances destinées à la location. Cette ordonnance ministérielle pourra être appliquée jusqu'au 1^{er} juillet 1963. Bien loin donc des préoccupations toulonnaises et varoises, voilà donc un aperçu de ce qui se disait au plus niveau de l'état.

Toulon et le Var vont montrer dans les journées qui suivent ce Conseil des Ministres dans ces journées noires de la fin juin 1962, leur capacité à réagir. Le Comité d'Accueil de Vidauban annonce le 28 juin qu'il a pu héberger 47 personnes dont 29 enfants et assurer 14 emplois dont 12 procurés par des entreprises étrangères à la commune. Mais la situation s'aggrave, car le 29 juin, un mouvement de grève s'est déclaré sur le port de Marseille. Les marins et officiers réclament une hausse des salaires, le paiement des jours fériés, une indemnité de fin de carrière, un treizième mois, une allocation supplémentaire d'ancienneté, une relâche d'au moins dix-huit heures dans les ports entre deux voyages.

Les armateurs refusent. Les bateaux à destination de Marseille sont alors détournés vers Toulon. La décision de dérouter les bâtiments n'a été connue à Toulon que douze heures avant l'arrivée du premier navire ! D'autres navires seront réquisitionnés pour effectuer des allers-retours Toulon- les ports d'Algérie. Et même des vaisseaux militaires seront amenés à transporter des Européens fuyant l'Algérie.

Toulon devient donc le port de transit des repliés. Jamais dans l'histoire des décolonisations Toulon n'avait dû faire face à une telle situation de crise. Certes, au cours de l'année 1956 le port avait dû accueillir ponctuellement quelques centaines de personnes. Le 28 octobre de cette année là, le port avait été dans l'obligation de

débarquer 1700 militaires libérables et permissionnaires arrivés à bord du Pasteur dont la route avait été détournée de Marseille pour cause de fort mistral ; ce fut le débarquement le plus massif auquel la ville dut faire face. Encore les militaires repartirent immédiatement vers leur point de chute.

Le 30 juin 1962, trois bateaux détournés arrivent à Toulon. A onze heures du matin, c'est le Djebel Dira de la Compagnie de Navigation Mixte en provenance de Philippeville (aujourd'hui Skikda) qui accoste à côté du Clémenceau à l'appontement Milhaud. Il débarque 1300 passagers. « Des jeunes femmes aux robes de couleurs vives agitent des mouchoirs » On entend des cris « Vive la France ».

Le débarquement se fait en présence de Jacques Lenoir sous-préfet de Toulon, du maire Maurice Arreckx, du Commandant Cottard Major de la Garnison, des officiers et de Monsieur David responsable de l'antenne du Secrétariat d'Etat aux Rapatriés. C'est dans l'Arsenal que se déroulent les opérations de débarquement car le port marchand est trop petit. La Préfecture Maritime a mis à la disposition de la Sous-Préfecture l'ensemble de ses moyens portuaires mais aussi les vastes locaux du cinquième dépôt, véritable foyer d'accueil, véritable ville avec son antenne administrative, son bureau de change, son bureau S.N.C.F., un bureau de poste, ses réfectoires, ses dortoirs, sa pouponnière, son infirmerie.

Des ambulances de la Marine assurent l'évacuation des malades vers l'hôpital civil. Pour les cas urgents une antenne médicale a été installée sur place. A 14 heures, le Napoléon arrive d'Oran avec 1600 passagers et dix-neuf voitures. A 20 heures, c'est au tour du cargo le Port Saint Louis venant de Bougie (aujourd'hui Bejaïa) avec 426 personnes et 189 voitures.

Le 1^o juillet la gare de Toulon connaît une grande affluence consécutive aux départs des rapatriés arrivés la veille. La plupart prennent le train vers des destinations qui nous sont inconnues. Dans le même temps arrive le paquebot mixte l'Estérel en provenance de Mostaganem avec 622 passagers à bord. C'est sous la pluie qu'ils sont accueillis par le capitaine de Vaisseau Lamour directeur du port, par des représentants du service de la Santé, par des équipes de la Croix Rouge de l'Action sociale des Forces Armées et du service d'ordre de la Gendarmerie Maritime.

Les six cents rapatriés prennent la place des mille personnes qui ont passé la nuit de samedi à dimanche au cinquième dépôt. Comme leurs devanciers ils ont connu une traversée longue et rude, une forte chaleur étant associée à une forte houle.

Chaque fois, la filière d'accueil semble avoir bien fonctionné : dès le débarquement sont proposées boissons fraîches et sandwiches; puis repas, le coucher pour ceux qui souhaitent repartir le lendemain; possibilité également de remplir immédiatement les dossiers administratifs et même de percevoir les indemnités de secours, d'urgence, et des bons de voyage.

En deux jours, 4000 personnes sont arrivées à Toulon. Apparemment peu décident de rester dans le Var, hormis ceux qui ont déjà de la famille dans le département. 600 bons familiaux de transports gratuits ont été distribués. La Marine Nationale a servi près de 3500 repas, distribué 2500 sandwiches ; quelques dizaines de personnes ont été conduites à l'infirmierie du cinquième dépôt.

Le risque d'un flot ininterrompu de réfugiés, la grève se poursuivant à Marseille, entraîne la publication d'un décret au journal officiel du 1^{er} juillet permettant la réquisition des équipages et des navires assumant la liaison Algérie-France.

Le 2 juillet au matin c'est au tour du Sidi Mabrouk d'accoster avec 950 passagers en provenance de Bougie. Ils sont accueillis par une délégation de l'A.F.A.N.O.M.A. conduite par son président le Docteur Roboul. Le bateau avait été contraint de faire un détour vers la Sicile pour débarquer une malade nécessitant une intervention chirurgicale urgente. Treize personnes souffrantes avaient dû, les journées précédentes, être acheminées vers l'hôpital de Toulon. Deux d'entre elles, une philippevilloise âgée de 57 ans, et un habitant de Batna âgé de 64 ans transportés en urgence à l'hôpital sont décédés. Le lendemain, on enregistrera encore hélas un décès sur le bateau Le Havre.

Mais quelques heures plus tard c'est la naissance à la maternité de l'hôpital Foch, d'une petite fille, Nicole, dont les parents –qui étaient d'abord arrivés à Marignane- sont originaires de Bab el Oued, bébé que la presse locale honore. Soigner, rassurer, aider les rapatriés sont les préoccupations premières des Toulonnais. A ce jour, les montants des secours attribués aux rapatriés, s'élevaient à 1 840 000 A.F.

Le 3 juillet, alors que l'Algérie fête son indépendance, à 22 heures, le paquebot, Le Havre avec 800 personnes à bord, en provenance d'Oran ne peut débarquer ses passagers qui doivent attendre le lendemain, 7 heures du matin. Dans l'après midi du 4, à 17 heures l'Azemmour accoste avec 1300 rapatriés originaires de Philippeville.

En quatre jours, près de 7000 personnes ont transité à Toulon. Un peu plus de 300 d'entre elles, ont été envoyées à leur demande dans les centres d'accueil de Seine Maritime, de l'Aisne et de l'Oise.

Un des problèmes les plus longs à résoudre est celui des bagages et des automobiles qui sont débarqués au port marchand. Les services de la S.N.C.F. qui doivent faire face à l'afflux de passagers et de valises, sont au bord de l'asphyxie ; 3800 billets ont été distribués ; 94 tonnes de bagages (malles, postes T.S.F....) ont été enregistrées ; 1100 bons gratuits de transport ont été délivrés.

Le 5 juillet, le cinquième dépôt retrouve quelque calme. La presse locale souligne le magnifique effort de Toulon, des bénévoles, les élans de générosité des

nombreux représentants anonymes d'associations (4) qui sont remerciés par un vibrant discours du maire. Tous les rapatriés sont unanimes dans l'expression de leur reconnaissance envers les « cols bleus ». Une vieille dame, s'adressant les yeux pleins de larmes à un matelot qui l'aidait à porter les quelques bagages qu'elle avait pu sauver et qui constituait son seul et précieux patrimoine, s'exclama : « ce que vous faites est formidable ! ».

Le journal Nice Matin suivant l'exemple de La République offre une rubrique gratuite « demandes d'emplois » destinée aux rapatriés.

Mais la grève se poursuivant à Marseille, un paquebot dont les marins étaient en grève à Marseille, et qui avait été réquisitionné par le Ministère des Transports, le Phocée arrive d'Alger le 6 avec 576 réfugiés de confession musulmane dont 150 enfants de moins de un an. Ce sont en fait les premiers Harkis. Ils sont installés dans un bâtiment désaffecté car bombardé en 1944 ; il s'agit de la caserne Beaulieu du 4° colonial au Mourillon. Une manifestation d'hostilité, des jets de pierre contre des fenêtres de la caserne, est signalée, c'est une première. Le même jour, 23 rapatriés arrivent à bord d'un navire de guerre.

Le 9 juillet est la journée qui vraisemblablement laisse le plus de traces dans les mémoires. Le porte-avion, La Fayette accoste avec 2600 personnes et plusieurs centaines de voitures sur le pont, spectacle insolite qui suscitera quelques remarques ironiques d'une certaine presse. Le capitaine de vaisseau Duval, commandant le La Fayette avait pour mission d'embarquer 2000 personnes, il en embarquera 600 de plus. Il annoncera avec fierté : « le La Fayette n'a laissé personne sur les quais ni le moindre bagage ! »

Marchant à la vitesse de 24 nœuds, le porte avions a rallié Toulon en une seule journée ; sur le quai, deux syndicalistes de l'arsenal, M. Gautrot (C.F.T.C.) et M. Michelangeli (F.O.) se sont joints au comité d'accueil pour aider leurs camarades d'Oran. La plupart des passagers sont des employés, accompagnés de leur famille, de l'arsenal de Mers el Kébir.

Les autres sont des gens ayant fui les massacres d'Oran des 3, 4, 5 juillet et qui sont allés s'entasser, la peur au ventre, sur les quais du port d'Oran mais surtout de Mers el Kébir. En fait pour des raisons de sécurité, du 1^{er} juin au 31 juillet, 12 000 personnes se placeront sous la protection de la Marine Nationale à Aïn el Türck tout proche de la base militaire française ou dans un camp de toile monté dans le vieux fort de Mers el Kébir, camp de toile qui abritera jusqu'à 800 personnes.

Le débarquement des rapatriés du La Fayette fait la Une de La République qui rapporte les premiers récits des journées tragiques ; dès le 5 juillet, le journal annonçait 30 morts et 13 blessés parmi les Européens. Le 7, il révisé son chiffre à la hausse : les événements d'Oran auraient fait 95 morts et 163 blessés. Le 9, il signale la disparition de 125 Européens ; le 10, ce sont 200 Européens qui sont portés disparus. Ce même jour, le journal publie les premiers témoignages faisant état de massacres d'Européens. Sur la Côte d'Azur, Nice Matin se fait également

l'écho de ces événements. Par contre, la presse communiste varoise titrera à la Une : « A Oran, l'O.A.S. tire sur des Algériens en fête : plus de 50 morts ! »(5), et ne donnera ni rectificatif ni information sur les massacres dans les jours qui suivent ; le 10 juillet, on peut lire quelques lignes au bas d'une colonne mentionnant que le La Fayette a ramené d'Oran 2500 personnes.

Les rapatriés, profondément choqués, sont hébergés momentanément au cinquième dépôt –car ils ne peuvent y demeurer plus de trente-six heures- qui renoue avec une activité intense qu'il n'a pas eu le temps d'oublier ; certains sont hébergés immédiatement pour un laps de temps plus long, au lycée de la Rode qui accueille 342 personnes dont 170 enfants ; les autres doivent impérativement repartir pour une destination choisie souvent au hasard.

L'amiral Galleret visite les centres d'hébergement et tente d'apporter un réconfort aux familles. La Fondation Maréchal de Lattre lance un appel de solidarité, accueille les réfugiés enfants de militaires morts pour la France, et propose soixante lits dans un de ses centres en Vendée. Deux jours plus tard, un autre bâtiment de la Marine Nationale, le Blavet, arrive avec 203 civils accueillis par le capitaine de vaisseau Cauhapet commandant le cinquième dépôt.

Un journaliste de La République écrit alors : « Bien que Toulon ne soit pas région d'accueil, notre ville demeure, en raison des circonstances une tête de pont de cette grande migration humaine ». Il aurait pu dire, notre département. Car, ailleurs, on voit également arriver des rapatriés, et on tente de s'organiser pour offrir le meilleur accueil possible.

Au Muy, est lancée l'idée d'une collecte, et deux familles ont recueilli chacune un enfant. A Hyères, le comité municipal d'accueil aux Rapatriés s'est constitué en association loi de 1901 et s'est installé dans le local de l'ancien Syndicat d'Initiative. Il a trouvé dix-neuf emplois, fourni quinze lits ou sommiers, onze lots de draps, soixante-dix couverts et distribué 20 000 anciens francs de secours à des familles. Le comité a également reçu soixante-huit enfants originaires de Guelma, Philippeville, Constantine. Enfin des restaurateurs Hyérois affichent des réductions pour les réfugiés.

A La Crau, le comité municipal d'accueil aux rapatriés lance un appel aux sections de La Capte et de Giens. Dans cette dernière localité, il est fait appel à l'esprit humanitaire des habitants pour solutionner le problème rencontré par douze rapatriés qui logent dans une seule pièce.

A Saint Raphaël, c'est une véritable petite flottille de pêche qui arrive d'Algérie. Un chalutier de Nemours, le Saint Philippe, deux lamparos dont un d'Oran, le San Salvador, et six lampareilles, soit en tout 110 personnes qui débarquent sur le sol Varois et qui sont immédiatement prises en charge par le comité d'accueil mais également par l'Association Nationale des Français rapatriés d'Afrique du Nord. Enfin, à Toulon, le 14 juillet, le président du Comité

Départemental d'aide aux rapatriés organise une quête en leur faveur sur la voie publique, secondé par la Croix Rouge.

C'est alors qu'au gouvernement, on prend conscience que ceux qu'on appelle repliés et qu'on a, un temps, considéré comme touristes, ne retournent pas en Algérie. Ainsi le ministère de l'Education Nationale publie-t-il les dates de la session spéciale du Baccalauréat destinée aux jeunes lycéens d'Algérie qui devront passer les épreuves orales de langue le 24 septembre et les épreuves écrites du 3 au 6 octobre.

Le Conseil des Ministres du 18 juillet décide également que les nouveaux arrivants ne pourront percevoir leurs prestations qu'à condition de se fixer ailleurs que dans les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes. Pourtant la veille, à la demande de l'ambassadeur de France en Algérie, Monsieur Jeanneney, le porte avions La Fayette a quitté Toulon pour Oran afin d'y embarquer des rapatriés.

De nombreux Européens, le chiffre qui ne paraît pas invraisemblable, de 7000 personnes est avancé, s'entasseraient sur les quais d'Oran et de Mers el Kébir. Le porte avions accoste à Toulon, deux jours plus tard avec 2643 personnes à bord, civils et militaires, dont 500 sont momentanément hébergés au lycée de la Rode. Un journaliste du Méridional décrit « ces petites gens avec ces bagages de la honte qui sont ceux de la désespérance et de la peur ».

Entre temps, était arrivé l'escorteur d'escadre La Bourdonnais avec 166 personnes dont 70 enfants, 11 bébés, -parmi elles peut-être des harkis- et des personnels des G.M.S. (Groupes Mobiles de Sécurité). Puis c'est le paquebot Le Mermoz qui arrive avec 1 400 personnes. En 48 heures donc ce sont 4 200 rapatriés qui débarquent à Toulon. Puis le La Fayette repart pour une nouvelle rotation, il débarque le 22 juillet 1 870 passagers originaires de Sidi Bel Abbès, Tlemcen et Mostaganem. Les vaisseaux de la Marine Nationale ont rapatrié 17 496 personnes entre le 11 juin et le 22 juillet, dont 7 357 à Toulon, 9 207 à Marseille, 632 en Corse et 300 à Port-Vendres. (6)

A chaque voyage, les marins, sur ces navires de guerre peu préparés à transporter des passagers, ont veillé à fournir le boire et le manger à leurs voyageurs d'infortune et à faire en sorte que les conditions de traversée, bien qu'éprouvantes fussent les moins pénibles possibles ; la situation sanitaire est préoccupante, l'Aurore parle « de cas de diarrhées et d'eczéma chez les enfants en bas âge » et soulève le problème du manque d'eau.

Les marins de Marseille ont repris le travail depuis six jours déjà, mais les navires de la Marine Nationale suppléent la Navigation Civile, tant le nombre de rapatriés qui fuient l'Oranie est important. Les derniers réfugiés du La Fayette ne peuvent être hébergés au lycée de La Rode qui est fermé. C'est donc l'Ecole des Apprentis de Saint Mandrier qui ouvre ses portes et offre 300 lits. Les personnels militaires sont envoyés vers des maisons familiales à Agay ou à l'hôtel Continental

de Hyères Quelques jours plus tard, Le Mermoz qui était reparti en Algérie, débarque à Toulon 840 rapatriés dont 350 femmes et 140 enfants.

Enfin, dans les derniers jours de juillet, le La Fayette ramène de Mers el Kébir encore, 40 hélicoptères qui étaient en réalité basés à Reghaïa, et 136 passagers presque tous du personnel de La Marine et de l'Armée de l'air, puisqu'on ne compte que deux civils ; on estime qu'en deux mois, du 1^o juin au 31 juillet, près de 20 000 personnes ont transité par la base de Mers el Kébir, ainsi que près de 12 000 tonnes de matériels et plus d'un millier de véhicules privés. Le 28 juillet, le porte avions repartira pour un ultime voyage à Alger où il embarquera 289 passagers mais à destination de Marseille cette fois.

A Toulon, il faut trouver de nouveaux centres d'accueil. Le proviseur M. Nougé ouvre le lycée Dumont d'Urville ; il est équipé de 600 lits. Le chef de gare, M. Magnan met à la disposition du Comité le hangar aux bagages de la S.N.C.F. qui devient une biberonnerie, un poste de secours et un dortoir de 12 lits de camp. On retrouve à Toulon des figures connues de la communauté pied noir comme Nicolas Lofredo maire de Bab el Oued, Jean Turin président du tribunal d'Alger, Louis Boutigny directeur du Crédit Municipal accompagné de sa mère âgée de 75 ans, Georges Vedel secrétaire de la Ligue de football ou encore l'abbé Dahmar le curé des barricades.

En un mois donc, 29 juin-29 juillet, plus de 17 000 rapatriés ont transité par Toulon, hormis quelques incidents, une bagarre à la foire attractive du Pont du Las entre jeunes rapatriés de 18-20 ans, on peut affirmer que les conditions d'arrivée et d'accueil ont été satisfaisantes. Ainsi, la commission d'aide aux repliés d'Algérie créée au sein du Rassemblement National des Français d'Afrique du Nord – je cite – « est heureuse de souligner l'empressement avec lequel la population varoise a bien voulu répondre à l'appel de détresse lancé en faveur de nos malheureux compatriotes chassés de leurs foyers ».

Les initiatives d'entraide proviennent de tous horizons ; ainsi, l'association Rhin et Danube du Var incite ses membres affiliés en Algérie à se faire connaître, et à s'inscrire à son siège départemental, rue Chevalier Paul à Toulon. Ailleurs, on fait preuve d'imagination pour recueillir des fonds ; à titre d'exemple au Luc, le 25 juillet un grand méchoui a été organisé par l'association philanthropique Graine au Vent, en faveur des réfugiés d'Algérie ; il a rassemblé 180 personnes, dont 130 enfants.

Un peu partout on cherche des solutions pour héberger des rapatriés. A Hyères, ce sont 55 personnes (dont 20 enfants) employées de la Société d'Approvisionnement Vinicole d'Oran qui ont trouvé asile au domaine du Galoupet, le quatre cent cinquième régiment d'artillerie anti aérienne ayant prêté des lits. Il semblerait que beaucoup devraient repartir vers Poitiers ou Nevers où on leur a promis un emploi. Car le gouvernement fait toujours preuve de fermeté.

Par un arrêté ministériel du 23 juillet, il est décidé que les allocations de subsistances seront refusées aux rapatriés qui choisiraient de se replier sans y

justifier d'une « résidence normale » dans le Var, les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône et l'Hérault. L'allocation mensuelle de subsistance varie selon le cas de 450 nouveaux francs à 50 nouveaux francs avec des paliers intermédiaires de 400, 350, 300 nouveaux francs etc... Et peut-être augmentée d'une prime selon le lieu de résidence acceptée. Cette prime est la plus élevée dans l'Ain, les Ardennes, l'aube, le Bas Rhin.

D'autre part, il est hors de question de distribuer des bons de transports gratuits à destination des départements méditerranéens. Mais, à Carqueiranne, le Maire, Marius Coulomb multiplie les démarches pour reloger des rapatriés dans des locaux inoccupés de sa commune. Il finit par appliquer l'ordonnance du Conseil des Ministres du 27 juin qui permet aux élus de réquisitionner les logements ou les résidences de vacances destinées à la location : ainsi un établissement d'une capacité d'accueil de 150 personnes, le Beau Soleil, et une villa, le Beau Rivage sont-ils réquisitionnés à Fréjus, à l'initiative de quelques personnes dévouées sous le patronage de la ville et du bureau d'Aide Social.

Le service des rapatriés pour les Français d'outre mer a été installé dans une salle de la mairie et a traité tout au long du mois de juillet 150 dossiers pour apporter de l'aide à 500 personnes. Les comités d'accueil aux Rapatriés se démènent donc partout dans le Var. A Hyères, les membres du comité d'accueil aux rapatriés et leur président M. Harlant sont félicités publiquement pour leur action par le maire, monsieur Decugis.

A Draguignan, le maire affecte un employé municipal à l'antenne du service des rapatriés de la rue du Combat, décision qui sera dénoncée par la presse communiste varoise. Au Muy huit généreux donateurs -dont six particuliers versent 80 000A.F. au comité d'accueil et donnent de nombreux colis.

Pourtant, une commune semble étrangement être à l'écart de cet élan de solidarité : La Seyne.

Le 25 juin 1962, un comité d'accueil des rapatriés est créé qui rassemble six personnes – dans le registre des délibérations du Conseil Municipal du 29 juin il est précisé que cette création a été effectuée à la demande du Préfet du Var-. Alors que dans les autres communes du département, la municipalité a prêté une permanence, il n'en est rien ici. Le comité doit se replier dans un petit local, quai de la Marine, que lui a loué un sympathisant à sa cause. A partir de cette date, 20 à 30 personnes arrivent quotidiennement à La Seyne.

Même si certaines ne restent que deux ou trois jours, se pose rapidement le problème de l'hébergement. Les hôtels sont vite pleins. Les membres du comité d'accueil et leurs amis se dévouent et hébergent quelques familles mais ils sont vite débordés. Bien que sollicitée par courrier ou par des demandes d'entrevue, comme l'atteste le quotidien communiste local Le Petit Varois, la municipalité conduite par Toussaint Merle, ne réquisitionne aucun bâtiment ou répond par des fins de non-recevoir.

Face à l'urgence et à la détresse des réfugiés –des témoins parlent d'une population pauvre apportant avec elle non des valises mais des ballots-, des membres du Comité d'accueil décident de forcer, le lundi 23 juillet, les portes du Grand Hôtel de Tamaris fermé depuis douze ans.

A onze heures, les portes de l'hôtel s'ouvraient et à quatorze heures 51 familles représentant 233 personnes étaient déjà arrivées. Mais d'autres familles arrivent, parfois après un long périple à travers la France ; ainsi, ce couple avec ses six enfants qui avait débarqué à Marseille le 11 juillet et qui avait été immédiatement dirigé vers Rennes contre une promesse d'obtenir un travail et un logement, ce qui ne fut pas le cas ; d'où un nouveau départ en direction de Grandville puis Brécey où ils trouvent à loger à 9300 AF la nuit- prix prohibitif s'il en est !- et enfin le retour dans le sud à La Seyne –pourquoi ?- où ils sont recensés comme étant la 53^e famille à pénétrer à Tamaris.

Quelques jours plus tard, le nombre de « squatters » augmente encore pour atteindre 350, dont 112 enfants.

Très vite, la population seynoise des environs de Tamaris mais aussi de Fabrégas donne qui un matelas, qui des couvertures, des chaises, des tables, pour meubler les chambres du Grand Hôtel qui en étaient, en grande partie, démunies.

Un article du Provençal du 25 juillet rapporte que le Comte de Pierredon, propriétaire de l'hôtel, et sa mère la Comtesse de Polignac ont obtenu à Paris l'assurance d'un prochain secours de la Croix Rouge pour que les rapatriés puissent avoir le matériel de literie nécessaire à un logement décent.

Par ailleurs, les autorités militaires de Marseille doivent fournir une cantine roulante. Il semble avéré, quarante ans après les faits et après auditions des témoins de l'époque que le Comte de Pierredon prévenu de cette occupation illégale non seulement la cautionnait mais y apportait son soutien inconditionnel.

L'événement est couvert par la presse nationale : Paris-Match offre un dossier conséquent, par la presse régionale, la République de Toulon, le Provençal de Marseille consacrent quelques colonnes en pages intérieures à l'affaire. Par contre le journal communiste le Petit Varois n'en dit mot. Il faut attendre le 30 juillet pour que l'éditorialiste de la page consacrée à La Seyne (éditorialiste signant du pseudonyme d'Estancaire) y fasse une allusion.

Le même jour, un commissaire arrivant de Toulon vient donner l'ordre aux occupants du Grand Hôtel d'évacuer les lieux. Il est accompagné de deux cars de police. La tension est extrême. Des négociations s'engagent entre les membres du Comité d'Accueil, le commissaire, des rapatriés qui sont représentés par un artisan maçon originaire du Douar Ouddah près d'Alger. Le Ministère de l'Intérieur est prévenu par téléphone ainsi que le Comte de Pierredon.

Les négociations commencent à 14h30 et durent de longues heures à l'issue desquelles la police se retire. Les rapatriés peuvent rester.

La petite communauté s'organise : les murs sont badigeonnés, le parc de l'hôtel débroussaillé. Les membres du Comité d'Accueil usent de leurs relations et persuadent des Seynois d'apporter par des dons –vaisselle, mobilier- un peu de mieux-être à cette population désargentée. Un marchand de vaisselle offre 100 verres ; une entreprise donne 400 poêlons. L'ordre de la Croix de Malte distribue 200 couvertures La Fondation Maréchale De Lattre apporte aussi son soutien au mois d'août, la Maréchale se déplaçant en personne. Bien vite, certains réfugiés trouvent un emploi, un logement décent et un turn over s'impose qui permet, entre 1962 et 1965 l'accueil d'un millier de personnes environ. Le Grand Hôtel aurait accueilli des rapatriés jusqu'en 1972 !

Mais que s'est-il passé le 30 juillet et en particulier qui a demandé l'intervention de la police ? Ce n'est pas le propriétaire puisque nous savons de source sûre qu'il approuvé l'occupation « illégale ». Serait-ce la municipalité ? Un article de presse, mais publié trente-neuf ans plus tard, le laisse entendre. Mais les élus de l'époque, quarante ans après les faits, contestent cette version.

Il a été suggéré que le responsable de l'envoi de la police a été le Préfet du Var. Ce serait pour le moins étonnant quand on sait qu'il pouvait user de son droit de réquisition des logements et que dans le Var il l'a délégué aux élus municipaux. Ce droit le Préfet l'a utilisé très tôt. Dès le mois de juin il a pris un arrêté préfectoral prévoyant d'accorder des secours aux rapatriés nécessiteux. Bien que les archives préfectorales pour 1962 et celles émanant en particulier du cabinet du préfet ne soient pas toutes accessibles au chercheur, cette intervention de police ne semble pas être dans l'esprit du préfet de l'époque, M. Armand Berthet.

Ce que l'on peut affirmer c'est que les relations entre la municipalité et le Comité d'Accueil des rapatriés sont mauvaises, ce qui n'est pas le cas dans les autres communes du Var ou les comités reçoivent un soutien important soit par l'attribution d'un local, d'un relais près de la population locale ou sous la forme de dons. Certes le conseil municipal de La Seyne, le 29 juin, a attribué au comité d'accueil une subvention de 1000 nouveaux francs. Mais il faut souligner que le Préfet avait précédemment dégagé un secours exceptionnel de 800 nouveaux francs à la commune de La Seyne pour répondre aux besoins des rapatriés nécessiteux. Cette somme de 1000 francs sera la seule distribuée pendant les mois cruciaux de juillet-août. Même si le conseil municipal cessait ces travaux pendant la période estivale, la situation exceptionnelle qu'était l'arrivée en terre varoise de milliers de rapatriés ne méritait-elle pas une séance extraordinaire du conseil ?

Un témoin, très proche du maire Toussaint Merle, assure que le conseil municipal de l'époque était divisé en « sectaires » refusant tout soutien à une population qualifiée en bloc d'O.A.S. et de fascistes, et en « humanitaires » qui pensaient qu'il fallait aider ces gens démunis.

Dans le Petit Varois et en particulier dans les éditoriaux de l'Estancaire consacrés à La Seyne sur Mer, il est évident que ce sont les « sectaires » qui l'emportent. Les membres du Comité d'Accueil sont qualifiés de gaullistes, de poujadistes, de Tartuffes. Alors que dans les autres communes varoises, les Comités d'Accueil se retournaient d'abord vers la municipalité pour obtenir un soutien, l'Estancaire leur demande d'adresser requêtes et suppliques au Général et au Banquier qui gouvernent c'est-à-dire au Général de Gaulle et à son premier ministre Georges Pompidou.

Le maire lui même, Toussaint Merle, dans une lettre parue dans le Petit Varois du 24 juillet (en pleine affaire du Grand Hôtel de Tamaris donc) adresse au président du Comité Seynois d'Aide aux Rapatriés une mise en demeure de cesser d'adresser des courriers aux élus pour obtenir des avantages et de solliciter une entrevue avec le premier magistrat de la commune. Il va même jusqu'à suggérer, pour trouver une solution au logement des rapatriés, que l'un des membres du comité d'accueil « qui se fait construire un magnifique immeuble, héberge les Pieds Noirs !! »

Il y a donc quelque ironie à lire dans le Bulletin Municipal de décembre 1963 ce passage s'adressant aux rapatriés : « Durant l'été 62, certaines personnes que nous connaissons bien vous ont répété : surtout n'allez pas à la Mairie, la Municipalité n'aime pas les Rapatriés elle ne fera rien pour eux ». A dix-huit mois d'intervalle quelle contradiction !

Sans doute le Petit Varois, voix officielle du Parti Communiste dans le département, n'était pas le Bulletin Municipal. Mais c'est bien Toussaint Merle qui a signé la lettre du 24 juillet 1962 et tous les témoignages concordent pour affirmer que sous le pseudonyme de l'Estancaire se cache le maire de l'époque qui le plus souvent écrivait l'éditorial signé du pseudonyme.

L'Estancaire signe le 28 juillet une nouvelle diatribe contre « les mœurs des rapatriés qui se croient tout permis, demandent des priorités à des files d'attente, se rassemblent avec des gourdins au bar l'Aventure pour intimider la population ». D'autre part, le Petit Varois ne manque pas une occasion de pratiquer l'amalgame entre fascisme et une délinquance au quotidien qu'il assimile hâtivement à des agissements de l'O.A.S. surtout lorsque les faits se déroulent à La Seyne. Ainsi en date du 17 juillet, c'est « un commando fasciste qui a barbouillé les murs de la ville de ses saletés anti-communistes ; il n'a rien respecté des murs des bâtiments publics, écoles, H.L.M., dont la propreté est à la charge du contribuable seynois ! » Et l'article de poursuivre : « L'O.A.S. s'est organisée dans notre ville !

Qu'attendent les pouvoirs publics pour réagir ? » Suit un vibrant appel aux Seynois leur demandant d'être vigilants et de se tenir prêts à répondre à toute provocation fasciste. Le 19 juillet en Une : « des gangsters de l'O.A.S. en action à Antibes, à Marseille ! » Le 20 juillet, « 3 hold up de l'O.A.S. à Marseille, à Port de Bouc, à Cannes ! ». Le 25, « des gangsters rapatriés raflent 7 millions à Sanary et braquent une banque à Marseille ». En six jours, sept vols à main armée sont

attribués aux rapatriés ou à l'O.A.S ; on reste rêveur devant une telle capacité de nuire envers une population que tout le monde par ailleurs décrit comme étant perdue, désespérée.

Paradoxalement, les communistes, toujours prompts à s'opposer au pouvoir gaulliste, se retrouvent alignés sur les positions de Louis Joxe, ministre d'état chargé des Affaires Algériennes qui « considérait chaque Pied Noir qui débarquait comme un factieux O.A.S. » (7)

En outre le Petit Varois a joué un rôle important dans l'information relative aux chantiers. Ainsi, une campagne est-elle lancée contre la Direction qui est accusée de réintégrer des ouvriers désignés par la C.G.T. comme des plastiqueurs de l'O.A.S. Le 23 juillet, André Tourtin secrétaire général de l'U.D. des syndicats C.G.T. rédige un article d'une rare violence contre « la réintégration de fascistes à la F.C.M. » Cet article avait été précédé quatre jours plus tôt d'un éditorial de l'Estancaire. Certes c'est à La Seyne qu'au mois d'août que sont arrêtés deux individus, probablement de l'O.A.S., qui tentaient d'écouler pour 47 millions de bons du Trésor volés à Oran. Mais c'est le seul incident défavorable aux rapatriés à signaler.

Il est donc indéniable que non seulement la municipalité seynoïse de l'époque n'a joué aucun rôle dans l'accueil des rapatriés au cours de l'été 1962, mais qu'elle a cherché à dresser la population contre ces déshérités. Heureusement des solidarités locales ont néanmoins joué ; on sait par exemple que les habitants des quartiers Tamaris et Fabrégas –et vraisemblablement d'ailleurs autour entre autre d'une personnalité locale, Mademoiselle Rougeul (8) se sont activés durant l'été et la municipalité sera donc amenée à jouer un rôle plus positif - malgré elle ? - à partir de l'automne quand elle sera mise devant le fait accompli : les rapatriés restent.

Si les arrivées début août ont pratiquement cessé, le Var s'organise pour faciliter l'hébergement ou le transit des rapatriés. Le 6 août, le ministre Boulin délègue aux préfets la responsabilité du reclassement et du logement. Les dispositions d'accueil du début juillet annoncées comme provisoires sont devenues routinières et certaines même s'inscrivent dans la durée. Ainsi une Direction Départementale de la Main d'œuvre est ouverte rue Saunier à Toulon, elle traite plus d'un millier de demandes d'emploi. Parallèlement 5000 dossiers d'allocations de subsistance sont en cours de traitement.

Dans la presse, une rubrique est spécialement destinée aux rapatriés; ils y trouvent deux colonnes consacrées à l'emploi, une pour l'offre, une pour la demande, une rubrique occasions, une autre, messages. Un rapatrié algérois Marceau Ferrari tient dans les colonnes de La République une chronique quotidienne intitulée « Avec les rapatriés d'Afrique du Nord ». Dans le Méridional, le journaliste M. Vanucci poursuit une mission équivalente.

Des cours de rattrapage scolaire gratuits sont organisés d'abord pour les étudiants, puis pour les enfants de rapatriés. Ainsi, des cours de math, de français et d'anglais sont dispensés dans un baraquement du V° dépôt au quartier Bon

rencontre. Le journal La République dont les sympathies pour les réfugiés sont marquées, annonce l'ouverture d'un Bureau Social des Rapatriés 2 rue Guiol à Toulon. Enfin Maurice Arreckx demande au Secrétariat d'Etat aux Rapatriés des crédits spéciaux pour la construction classes nouvelles.

Dès les premiers jours, le Conseil Municipal a voté un crédit de 1 million de francs ; la Caisse d'Epargne suit cet exemple. Le Conseil Général apporte 3 millions de francs ; à tout cela s'ajoutent les dons des particuliers. Mais cela s'avère insuffisant car entre temps un nouvel arrêté ministériel du 23 août stipule que les rapatriés pourront s'installer dans la région de leur choix. Quelques semaines plus tard un arrêté du préfet du Var, Monsieur Armand Berthot donne délégation au sous-préfet en poste à Toulon pour attribuer des secours exceptionnels aux rapatriés nécessiteux. Cet arrêté renforce une disposition précédente qui avait attribué des acomptes exceptionnels aux communes de Toulon, Draguignan, La Seyne, Hyères, Saint Raphaël et Fréjus afin de subvenir à des secours d'urgence. Enfin un nouveau décret ministériel du 2 septembre établit les modalités de reclassement professionnel des rapatriés.

A La Seyne, mise devant le fait accompli, puisque les rapatriés demeurent, la municipalité décide de prendre des mesures. Ainsi il faut loger et accueillir les enfants à l'école. Le Conseil Municipal du 12 décembre 1962 obtient l'autorisation de construire cinq classes légères sur le terrain de Balaguier, lequel terrain avait été affecté aux classes fournies par l'Etat au titre des rapatriés d'Algérie. Le Bulletin Municipal de décembre 1963 rappelle que les enfants de rapatriés qui l'ont demandé, ont bénéficié de la gratuité à la cantine scolaire. Les témoins ex-élus insistent tous sur le fait que la municipalité a tout mis en œuvre pour loger rapidement les rapatriés. C'est vrai qu'en décembre 1963, cent familles avaient été relogées.

En réalité, et il semble bien que ce soit là tout le mérite de la Municipalité, c'est que les projets d'urbanisation et de construction et d'extension de groupes scolaires avaient été élaborés depuis 1956 pour certaines écoles, depuis 1958 pour la cité Berthe et que c'est l'arrivée des rapatriés en 1962 qui permet à la Mairie d'accélérer les procédures administratives.

Assertion confirmée par Magali Thomas et Philippe Dubois qui observent que « la Mairie va saisir l'opportunité des rapatriements pour demander l'adjudication du groupe scolaire de La Rouve qui était prévu depuis 1956. Pour cela elle signale que c'est à cet endroit que les rapatriés sont les plus nombreux ». En fait si l'on observe les résultats de l'élection présidentielle de 1965, et les lieux où Tixier-Vignancourt (défenseur de Salan) a obtenu le plus de voix, on peut en déduire que les rapatriés étaient nombreux aux Sablettes, autour des bureaux de vote du boulevard Staline, de l'école Jules Verne et à Martini sud. Le 24 août, l'Etat autorise la construction de classes légères et au mois de décembre, six classes sont ajoutées. (9) Mais cela est bien sûr insuffisant ; les chiffres dont nous disposons, bien que couvrant imparfaitement la période donnent une idée de l'accroissement de la population scolaire.

Entre 1947 et 1956, 30 classes supplémentaires sont dénombrées ;
entre 1959 et 1964, ce sont 73 classes supplémentaires !

Au fait, combien de rapatriés sont arrivés à La Seyne en 1962 ? C'est difficile à évaluer pour cette année-là. Quelques centaines, peut-être un millier au maximum. Deux éléments permettent d'avancer ce nombre. Les cent familles citées dans Le Bulletin Municipal doivent représenter 5 à 600 personnes. Ajoutons à ceux-là les rapatriés vivant dans des conditions précaires (au Grand Hôtel ou ailleurs) et l'on atteint le millier de personnes. Ce nombre est confirmé par l'historien communiste local, Marius Autran dans Images de la vie seynoise d'antan : « le rapatriement des Français d'Algérie arrivés à La Seyne par centaines et par milliers dans notre département posera de graves problèmes aux administrateurs locaux » (10).

Entre le 29 juin et le 29 juillet, effectivement ils sont quelques centaines qui arrivent à La Seyne et 17 000 exactement qui transitent par Toulon. Le pic de 20 000 est certainement atteint fin août début septembre, bien que le rythme des rapatriements ralentisse. Le problème de l'évaluation est difficile car il y a un grand nombre d'arrivées et de départs au sein de cette population. Nombreux sont ceux qui repartent vers d'autres points de France, mais nombreux sont également ceux qui après avoir transité par Paris ou Marseille sont désireux de se fixer dans la région.

Ce qui est certain, c'est que les arrivées se poursuivent tout au long des années 1963, 64, 65. A La Seyne, le patrimoine H.L.M. s'accroît. Et si on ne peut pas prendre en compte l'année 1963 (+160 logements) car le programme de construction était antérieur à 1962, en 1964 aucun logement nouveau n'est construit, par contre, 1965 est bien l'année qui marque le « boom immobilier » avec 340 logements construits dont 148 au Floréal, parmi lesquels assure un témoin, mais le chiffre reste à vérifier, 144 à des rapatriés ?

Entre 1962 et 1965, la population seynoise a augmenté d'environ 5 000 personnes. On peut estimer le nombre de rapatriés à 50% de cette population si l'on part d'un calcul statistique à partir des logements construits. Donc 2 500 pieds noirs en 1965 à La Seyne, vraisemblablement plus en 1968. Au recensement de cette année qui attribue 44 548 habitants à La Seyne, sur un échantillon de lieux de naissance de 4169 personnes, on en décompte 613 nées Outre mer, soit environ 15%.

Parmi elles, 4 sont nées en Asie du sud-est ou en Chine, 24 au Maroc, 134 en Tunisie, 451 en Algérie dont 190 originaires d'Oran ou des communes proches, Mers el Kébir, Arzeu, Damesme, Mostaganem, c'est-à-dire plus de 40% des Pieds Noirs algériens, 131 du Constantinois et 130 de l'Algérois. On notera la forte présence de rapatriés de Tunisie, près de 12% de l'ensemble des personnes nées outre mer.

Est- cela qui fait dire à Marius Autran : « l'arrivée massive de centaines de familles en provenance d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Tizi Ouzou... (pourquoi cette dernière localité ? sur les 613 rapatriés recensés, pas un n'était natif de cette ville ; est-ce la connotation exotico-arabe qui fait qu'elle est choisie par l'auteur ?) et de bien d'autres localités nord-africaines cause un choc dans la population seynoise.

Les Pieds Noirs se firent souvent rabrouer par les autochtones qu'ils accusaient presque d'être à l'origine de leurs déboires. » Et un peu plus loin : « Quand le flot des Oranais avec les Sanchez, les Martinez, les Garcia, les Alfanez les Gonzalez, les Gimenez, les Navarro déferla sur nos rivages, nos ports de pêche, nos ateliers nos administrations, les Seynois eurent parfois le sentiment de voir leur terroir devenir une colonie espagnole » et l'auteur de rajouter « il n'est pas inutile de rappeler au passage que la ville d'Oran avant d'être française en 1830, avait appartenu aux Arabes mais aussi aux Espagnols ! »(11).

Comme on l'a vu, cette xénophobie- qui fut plus le fait d'élus ou de notables- dont furent victimes les Pieds Noirs à La Seyne constitua une exception dans le Var où pourtant ils arrivèrent nombreux. D'autant que l'argument mairie communiste donc action anti pied noir ne peut être généralisé puisque tous les témoignages concordent pour dire que le maire communiste de La Garde a remarquablement bien accueilli les rapatriés sur sa localité !

Alors combien de rapatriés se sont installés dans le Var? Difficile de répondre à cette question.

Nous avons relevé qu'en août 1962, 5000 dossiers étaient en cours de traitement soit environ 15 à 50 000 personnes. Mais il est possible que d'autres dossiers aient été ouverts entre août et décembre 1962. Il est possible également que des familles de rapatriés n'aient pas demandé d'allocations.

On peut donc raisonnablement penser que 30 000 personnes sont arrivées d'Algérie dans le Var au cours de l'année 1962. Mais il est évident que d'autres sont arrivés après 1962. Selon le maire de Toulon, Maurice Arreckx, 42 000 Pieds Noirs auraient choisi entre 1962 et 1968 l'aire toulonnaise (12) dont la population qui s'élevait à 263 800 habitants en 1954, passe à 372 000 en 1968, soit un accroissement de 43% nettement supérieur à celui du pays (17%) Fin 1964, le Var regrouperait 50 000 rapatriés. Ce chiffre est obtenu à partir des Français d'Algérie se présentant pour la première fois dans les services d'une préfecture pour y percevoir une prestation de retour. Donc, certains échappent à notre comptabilité et le chiffre de 50 000 est à revoir à la hausse.

En 1970, selon Christiane Lees professeur de géographie à l'université d'Avignon (13), les rapatriés d'Algérie représenteraient 10% de la population de Toulon.

Cela représente donc un apport de population qui a ses répercussions d'abord sur le plan démographique, la proportion de la population jeune étant importante chez les rapatriés : environ 35% de moins de 20 ans et 10 à 15% seulement de plus de 60 ans. Toujours selon Christiane Lees, le taux d'accroissement démographique du Var entre 1968 et 1975 est de l'ordre 12,6% plaçant le département au huitième rang français, juste derrière les Alpes Maritimes qui a accueilli rappelons le de nombreux rapatriés, mais devant les Bouches du Rhône(plus de 11%). Cet apport de population a également des répercussions dans le monde du travail.

Même si dans le Var, la situation en matière d'offres d'emplois est préoccupante, il convient de rappeler que par l'ordonnance du 18 août 1962, le gouvernement lance un programme spécial de logement pour les rapatriés. A l'automne 1962, les représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var envisagent la construction de 1300 logements H.L.M. dans le département dont 500 dans l'agglomération toulonnaise. Ils prévoient également l'aménagement d'une Z.U.P. à Toulon sur le quartier de La Rode, et la création d'un parc de plus de 11 000 logements dans le Var.

S'appuyant sur la loi du 26 juillet 1962, il est également prévu la création de Z.A.D. (zones d'aménagement différencié) à Toulon, La Garde, La Valette, Saint Raphaël, Saint Maximin, Le Lavandou, Fréjus. Enfin, deux zones industrielles sont envisagées ; une à l'ouest de la ville, plus précisément à La Seyne, l'autre à l'est, sur La Garde, La Crau, La Farlède. (14)

Entre 1949 et 1975, 54% du parc urbain provençal est renouvelé, mais l'essentiel de ce renouvellement se fait entre 1954 et 1968. D'autre part il est également prévu d'accueillir tous les nouveaux élèves du primaire au lycée, et de doter Toulon et le département de postes nouveaux d'enseignants. Il est donc évident que dès l'automne 1962 la vie économique toulonnaise connaît une certaine fébrilité. De nombreux chantiers s'élèvent dans la cité, des établissements scolaires s'agrandissent ou se construisent dans l'urgence, tel le groupe scolaire Charles Sandro ou le nouveau Lycée de Jeunes Filles.

Au cours de l'année 1963, outre les 500 logements H.L.M., il est envisagé de construire 1145 logements dans trois zones, celle du port marchand (450 appartements dans trois grands ensembles, Onyx, Albâtre, Jade), celle du port de plaisance (552 appartements également dans trois grands ensembles, Goélette, Corvette, Roseraie) et 143 appartements répartis entre trois autres lieux. C'est également dans les années soixante que s'élèvent les cités des Œillets et de la Beaucaire.

Les autres villes du département sont également concernées par ce vaste programme ; 236 logements à La Garde (126 à Plein Soleil et 110 à Villanova), 146 à Brignoles (Saint Lazare), 80 à Saint Raphaël (La Croix du Sud), 70 à Hyères...

L'installation des rapatriés a également des conséquences économiques. Outre les prestations induites que nous venons de citer dans le domaine du

logement ou des départements sociaux, le fait d'avoir perçu des indemnités et des prestations de subsistance entraîne l'accroissement des dépenses de consommation, consommation rendue plus aisée par un accès au crédit facilité par des directives ministérielles du 18 août 1962 qui préconisent des prêts à 3% et des différés d'amortissement des intérêts de cinq ans.

En conclusion, on peut affirmer que si juin-juillet 1962 demeurent les mois-phares d'un événement traumatisme, les contrecoups en seront bénéfiques pour une ville et un département qui connaîtront un regain de l'activité économique dans les années soixante ; L'intégration semble aussi relativement bien se passer, même si çà et là parfois on a pu rencontrer une incompréhension réciproque entre Français de Métropole et Français d'Algérie. Incompréhension doublée de suspicion quand au cours de l'été 1962 une certaine presse dont nous avons parlé, tente d'assimiler recrudescence de la criminalité (hold-up, bagarres) à la présence des rapatriés ou de membres de l'O.A.S. en quête d'argent. Cette méfiance n'est que passagère et la volonté marquée chez les rapatriés de s'intégrer dans le monde du travail –ce qui représente le propos de notre chapitre suivant- efface bien vite ces souvenirs douloureux.

L'intégration passe aussi pour les rapatriés par des rassemblements en associations, rassemblements au début non pour créer une Nostalgie qui fut plus tard décriée par bien des observateurs extérieurs, mais des rassemblements de défense ou pour nouer des liens de la solidarité et d'entraide. Citons pour mémoire le Comité de Défense des Intérêts du Personnel du Ministère des Travaux Publics et des Transports Repliés d'Algérie qui voit le jour officiellement le 17 septembre 1962 et dont le siège social était Quai Hoche à La Seyne, ou encore l'Amicale Varoise des Rapatriés d'Afrique du Nord qui naît le 28 novembre 1962 et dont le siège était Brasserie de l'Amirauté, 7 boulevard de Strasbourg à Toulon.

A Draguignan, le Rassemblement National des Français d'Afrique du Nord s'installe 5 boulevard Jean Jaurès. A Toulon, très tôt, se créent une Union des Rapatriés pour l'Amnistie, et une antenne de la Fédération des Etudiants Réfugiés. Plus tard, dans les années soixante-dix c'est la création des antennes départementales du cercle Algérieniste, (15) association à vocation culturelle dont la devise est : « Sauver une culture et une communauté en péril » et qui accueille comme son nom ne l'indique pas des rapatriés des trois pays d'Afrique du Nord, ou de Généalogie Algérie Maroc Tunisie qui outre l'aide qu'elle fournit aux adhérents pour constituer leur propre généalogie, tente de reconstruire les parcours et l'identité des différentes communautés européennes qui au XIXème siècle ont forgé le peuplement « français » d'Algérie.

Ces associations exercent toujours une activité qui rassemble un pourcentage non négligeable de rapatriés. La première a deux cercles importants, anciens, l'un à Toulon, l'autre à Hyères et en a créé deux autres plus récemment à Draguignan et à Fréjus ; la deuxième a deux antennes, l'une toulonnaise, l'autre à La Garde. Plus confidentielle, une association, la Diaspora Sfaxienne rassemblait des anciens

élèves du collège de Sfax ; au milieu des années quatre-vingt dix, ils étaient 32 dans le Var dont 10 à Toulon. Cette association fondée par un ancien professeur, Marcel Reggui avait également créé un bulletin annuel, lien indispensable entre les adhérents disséminés sur tout le territoire métropolitain.

D'autres associations qui rassemblent des Pieds Noirs par localité d'origine verront le jour comme l'Amicale des Oraniens, l'Amicale des Enfants de l'Algérois, dont le siège de la section du Var et des Alpes Maritimes est à ...La Seyne qui abrite également l'association du Souvenir des Français disparus en Algérie ! A ce jour 25 associations ont fédéré au sein de l'Union des Amicales Varoise des Français Rapatriés d'Outre Mer.

En l'an 2000, comme nous le disions dans notre avant-propos, le journal Nice Matin (16) évaluait le nombre de Français d'Algérie à 100 000 environ dans le Var. Sur quels critères et comment a été calculé ce chiffre, on ne sait. Ce qui est certain, c'est que la qualité de vie de ce littoral méditerranéen et les massifs de l'arrière pays qui ne sont pas sans rappeler certaines montagnes d'Afrique du Nord, mais aussi des sensations (17) ont vraisemblablement contribué à attirer une population qui ici a parfois encore l'impression d'être là-bas.

Notes :

(1) voir à ce sujet la communication de Jean- Robert Henry, Rapatriés, Réfugiés, Repliés, le poids des mots au colloque Marseille et le choc des décolonisations, Marseille, 1995.

(2) Maurice Arreckx, Toulon, ma passion, 1985, 319 p. Aucune mention d'éditeur. Rappelons que Maurice Arreckx a été maire de Toulon de 1959 à 1985, président du Conseil Général de 1965 à 1994 ; il a été également député puis sénateur.

(3) Le secrétariat d'état aux rapatriés confié à R. Boulin fut créé lors du remaniement ministériel du 24 août 1961.

(4) Les associations appartenant au Comité d'accueil des rapatriées et remerciées par Maurice Arreckx, maire de Toulon, lors de son discours du 4 juillet 1962 étaient les suivantes :

Les volontaires de la Croix-Rouge.

Les Scouts de France.

Les volontaires du Secours Catholique.

La Fédération Nationale de Sauvetage.

Le Service d'entraide de l'Action Catholique Féminine.

La Fédération Varoise du Patronat.

La Protection Civile.

L'Armée du Salut.

Le comité d'Action Civique.

L'Association des Français d'Afrique du Nord.

D'autres associations interviennent également en juin-juillet 1962 :

Les anciens combattants rapatriés Rhin et Danube dont le siège était rue Chevalier Paul à Toulon.

La conférence Saint Vincent de Paul du Mourillon.

L'Association Maréchal de Lattre que j'ai citée dans mon intervention organisa une quête sur la voie publique le 14 juillet 1962 en faveur des rapatriés.

(5) Le Petit Varois du 6 juillet 1962.

(6) Cols bleus, n°757 du 4 août 1962.

(7) Au conseil des ministres du 9 mai 1962, Louis Joxe aurait déclaré parlant des rapatriés, « c'est une mauvaise graine, une graine de fascisme, il vaut mieux les laisser làbas », in Alain Peyrefitte, C'était de Gaulle, tome I, p. 126.

(8) Henriette Rougeul sera plus tard décorée de la Médaille d'or du Mérite et du Dévouement Français. Elle a contribué à créer la section seynoise de l'association des Français d'Afrique du Nord, d'Outre Mer et de leurs amis. L'association a aidé à constituer les dossiers administratifs nécessaires aux indemnisations, a fait perdurer jusqu'à l'an 2000 les colis de Noël pour les plus démunis et organise chaque année la messe pour les disparus de la fusillade de la rue d'Isly du 26 mars 1962.

(9) Une mairie communiste à La Seyne, la municipalité Toussaint Merle (1947-1969) Magali Thomas et Philippe Dubois, maîtrise d'histoire, Université d'Aix en Provence, 1996.

(10) Images de la vie seynoise d'antan, Tome III, 1990, chez l'auteur.

(11) Op.cit. Tome VIII.

(12) Qu'entend le maire de Toulon par aire toulonnaise ? Si l'on englobe les communes de Toulon, La Seyne, Six-Fours, Saint Mandrier, Le Revest, Les Eaux, La Garde, La Valette, et même Ollioules, le chiffre nous semble quelque peu surévalué.

(13) Intervention au Colloque Marseille et le Choc des Décolonisations. Christiane Lees, L'établissement des Pieds Noirs dans le midi méditerranéen français, pp.105-115, actes parus chez Edisud, janvier 1996.

(14) Bulletin trimestriel de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var, n° 50, janvier 1963.

(15) A ce jour, on compte quatre antennes du Cercle Algérieniste dans le Var, Toulon, Draguignan, Hyères et Fréjus. Le premier, celui de Toulon a été créé le 1^{er} novembre 1973. Il est à noter que la région P.A.C.A. avec 9 antennes du Cercle, 4 dans le Var, 3 dans les Bouches du Rhône, 1 dans les Alpes Maritimes, 1 dans le Vaucluse, rassemble le quart de toutes les antennes du Cercle sur le territoire français.

(16) Nice-Matin, 5 juin 2000.

(17) Ainsi ce témoignage relaté dans la revue Mesclun, n°3, automne 2005, p.19 d'une vieille dame : « certains jours, quand je suis assise et qu'il fait beau, je ne sais si c'est le vent du sud, mais je sens l'odeur de l'Algérie ».

Sources :

La presse locale,

La République 2ème et 3ème trimestre 1962.

Nice- Matin Juin- juillet 1962.

Le Petit Varois juin-juillet 1962.

Paris-Match, juillet 1962. Il est à noter que la presse nationale, Le Monde ou Combat ne consacre pas leur Une à des événements aussi importants que les débarquements du La Fayette de juillet 1962 et les massacres d'Oran, ces mêmes événements étant traités superficiellement en page intérieure

Aux Archives Départementales de Draguignan, côte 1351 W 39 à côte 1351W47.

Aux Archives Municipales de La Seyne, les délibérations du Conseil Municipal de 1962, 1963, le recensement de 1968,

le Bulletin Municipal, mars 1965, 1967. A noter que, curieusement les collections complètes de cette revue sont introuvables.

Outre les sources bibliographiques citées en notes ci-dessus,

Jordi, J. Jacques, De l'Exode à l'Exil, éditions l'Harmattan, 1993.

Peyrefitte Alain, C'était De Gaulle, tome 1, éditions Fayard, 1994.

Gérard CRESPO

pour French Lines, Marseille, septembre 2008